

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Décision du 04 DEC 2019

relative à l'avancement au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle de 1^{er} échelon du développement durable au titre de l'année 2020

NOR : TREK1934368S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 modifié portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable ;

Vu le procès verbal de la Commission d'évaluation des chercheurs du 4 au 7 novembre 2019.

Décide

Article 1^{er}

Sont promus au grade de directeur de recherche de classe exceptionnelle de 1^{er} échelon du développement durable, au titre de l'année 2020, les directeurs de recherche de 1^{re} classe du développement durable suivants :

Mme BERBINEAU	(Marion)
Mme DELHOMME	(Patricia)

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait, le 04 DEC, 2019


Le Chef du Service de Gestion
Stéphane SCHAHAUPS